

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 791.207

N° 1.219.719

Classification internationale :

A 63 h

**Garage-jouet à plancher pivotant.**

Société dite : MECCANO (FRANCE) LIMITED résidant en France (Seine).

Demandé le 3 avril 1959, à 16<sup>h</sup> 49<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 28 décembre 1959. — Publié le 19 mai 1960.



La présente invention concerne un garage-jouet permettant l'entrée et la sortie automatiques d'un véhicule-jouet.

Il existe de nombreux types de garages-jouets, mais ceux-ci, quelles que soient leur finition et leur ressemblance avec un garage réel, nécessitent la manipulation des véhicules-jouets que l'on veut y introduire.

Il est indéniable qu'un garage-jouet donnant l'illusion qu'un véhicule peut y entrer ou en sortir de lui-même présenterait un attrait certain aux enfants.

La présente invention, qui offre cet avantage, concerne un garage-jouet essentiellement caractérisé par le fait qu'il comporte, d'une part, une plaque de fond mobile monobloc à deux pans, dont l'un sert de piste d'accès au garage et dont l'autre constitue le plancher dudit garage, cette plaque de fond ayant, vue en coupe longitudinale, la forme d'un V très ouvert concave vers le haut du garage, et susceptible de pivoter autour de son sommet qui est situé au droit de la porte d'entrée du garage; d'autre part, un levier permettant d'assurer ce pivotement et un système élastique de rappel capable de ramener ladite plaque de fond à sa position initiale, le fonctionnement du garage étant tel que, à la position de repos, ladite plaque de fond, sous l'action du système élastique de rappel, ait son pan-piste d'accès horizontal et son pan-plancher incliné; que, lorsque l'on fait pivoter la plaque de fond en agissant sur ledit levier, le pan-piste d'accès prend une position inclinée permettant à un véhicule-jouet d'entrer de lui-même dans le garage, le pan-plancher devenant alors horizontal; et que, finalement, la porte du garage étant fermée, le système élastique de rappel ramène le pan-plancher à sa position inclinée initiale, le véhicule-jouet se trouvant alors amené contre la porte et pouvant sortir de lui-même du garage dès ouverture de ladite porte.

Suivant une forme de réalisation avantageuse, le levier qui permet d'assurer le pivotement de la plaque de fond mobile commande également l'ouverture et la fermeture de la porte du garage,

grâce à un mécanisme (par exemple du genre renvoi de sonnette), ce mécanisme étant tel que la commande directe de la porte n'ait aucune action sur ledit levier.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite en regard des dessins annexés et donnant simplement à titre d'exemple explicatif mais nullement limitatif, une forme de réalisation du garage-jouet selon l'invention.

Sur ces dessins, les figures 1, 2 et 3 représentent schématiquement, en vue longitudinale, les diverses positions possibles de la plaque de fond mobile :

La figure 1 correspond à la position de repos, le véhicule étant sur la piste d'accès;

La figure 2 montre le véhicule entré dans le garage après action sur le levier;

La figure 3 montre le véhicule enfermé dans le garage, la porte étant abaissée et le pan-plancher ayant repris sa position initiale sous l'action du système élastique de rappel;

Enfin, la figure 4 représente en perspective l'ensemble du garage et laisse voir les mécanismes (levier et système de rappel) destinés à actionner la plaque de fond.

Sur la figure 4, une plaque de fond 1 (rectangulaire vue en plan), dont une partie 1a constitue une piste d'accès pour véhicule et dont l'autre partie 1b sert de plancher à un garage-jouet 4 reposant sur un socle 9, amovible ou non, est susceptible de pivoter autour d'un axe O<sub>1</sub>-O<sub>2</sub>, au niveau de la porte 2 dudit garage. Un volet 1a placé en bout de la partie 1a sert, de façon accessoire, à raccorder ladite partie 1a à la surface (sol, table, etc.) sur laquelle est posé le garage-jouet.

La porte 2, munie de deux flasques latéraux, dont un seul est visible en 10 sur la figure, peut s'ouvrir et se fermer par pivotement de ces deux flasques autour d'un axe parallèle au plancher du garage (seule une extrémité de cet axe est visible en 11).

Un levier 5, dont l'extrémité supérieure revêt la forme d'une cheminée 6 afin de masquer le méca-

nisme, permet de faire basculer le pan *Ib* vers le bas, et un fil élastique 7 fixé à un crochet 8 a tendance à ramener ledit pan *Ib* vers le haut.

Sur les figures schématiques 1, 2 et 3, le garage n'est représenté que par la plaque de fond *Ia*, *Ib* et par sa porte 2. Un véhicule-jouet 3 est représenté dans trois de ses positions successives A, B et C. Les pans *Ia* et *Ib* forment un V très ouvert, concave vers le haut.

Le fonctionnement sur garage-jouet selon l'invention est le suivant (voir fig. 1, 2 et 3) :

1° A la position de repos (fig. 1) le véhicule 3 est à la position A sur le pan-piste d'accès *Ia* qui est horizontal, le pan *Ib* étant relevé grâce au fil élastique 7 (non représenté);

2° On ouvre la porte 2 en la faisant pivoter sur ses deux flasques latéraux et l'on appuie sur la cheminée 6, autrement dit sur le levier 5 (non représenté) suivant la direction  $F_2$ ; le pan *Ib* devient horizontal et le pan *Ia* prend une position inclinée (fig. 2); le véhicule 3 se met de lui-même à rouler vers le garage suivant la flèche  $F_1$  et il s'arrête dans le garage à une position B. Les traits interrompus de la figure 2 représentent la plaque de fond à la position de la figure 1;

3° On referme la porte 2 et on lâche le levier 5; sous l'effet de l'élastique 7 (non représenté), le pan *Ib* est armené vers le haut (suivant la direction  $F_3$ ) à sa position de la figure 1. Le pan *Ia* est alors de nouveau horizontal. Le véhicule 3, sous l'effet de la pente donnée à *Ib* recule de lui-même (suivant la direction  $F_4$ ) et vient buter contre la porte 2. Si l'on ouvre cette porte, le véhicule 3 sort de lui-même du garage, en raison de la pente du pan *Ib* et de l'horizontalité du pan *Ia*.

Il va de soi que la présente invention a été décrite ci-dessus à titre explicatif mais nullement limitatif et qu'on pourra y apporter toutes modifications de détail sans sortir de son cadre.

En particulier, un mécanisme (non représenté sur les figures) peut commander l'ouverture de la porte 2 au moment où l'on appuie sur le levier 5 et la fermeture de cette porte au moment où on lâche ce levier; mais il est alors indispensable que l'on puisse commander directement l'ouverture et la fermeture de la porte 2 sans que le levier 5 soit actionné, afin que, lorsque le véhicule 3 est dans le garage et que l'on ouvre la porte, le pan-piste d'accès *Ia* reste bien horizontale, faute de quoi le véhicule ne pourrait pas quitter de lui-même le garage.

Le fil élastique 7 peut être remplacé par tout système élastique de rappel et la plaque de fond *I* n'a pas nécessairement, vue en plan, la forme d'un rectangle, par exemple le pan-piste d'accès peut, au lieu de constituer une simple allée rectiligne,

être évasé de façon à permettre l'arrivée de véhicules-jouets sous différents angles, l'essentiel de l'invention résidant dans le fond ayant, vu en coupe longitudinale, la forme d'un V très ouvert et actionnable par un levier et par un système élastique de rappel.

Enfin, il est bien évident que la présente invention couvre tout garage-jouet composé de plusieurs boxes, identiques ou non, dont chacun répond à la définition donnée ci-dessus.

#### RÉSUMÉ

Garage-jouet permettant l'entrée et la sortie automatiques d'un véhicule-jouet, caractérisé par les points suivants pris séparément ou en toutes combinaisons :

1° Il comporte, d'une part, une plaque de fond mobile monobloc à deux pans, dont l'un sert de piste d'accès au garage et dont l'autre constitue le plancher dudit garage, cette plaque de fond ayant, vue en coupe longitudinale, la forme d'un V très ouvert concave vers le haut du garage, et susceptible de pivoter autour de son sommet qui est situé au droit de la porte d'entrée du garage; d'autre part, un levier permettant d'assurer ce pivotement et un système élastique de rappel capable de ramener ladite plaque de fond à sa position initiale, le fonctionnement du garage étant tel que, à la position de repos, ladite plaque de fond, sous l'action du système élastique de rappel, ait son pan-piste d'accès horizontal et son pan-plancher incliné; que, lorsque l'on fait pivoter la plaque de fond en agissant sur ledit levier, le pan-piste d'accès prenne une position inclinée permettant à un véhicule-jouet d'entrer de lui-même dans le garage, le pan-plancher devenant alors horizontal; et que, finalement, la porte du garage étant fermée, le système élastique de rappel ramène le pan-plancher à sa position inclinée initiale, le véhicule-jouet se trouvant alors amené contre la porte et pouvant sortir de lui-même du garage dès ouverture de ladite porte;

2° Le levier qui permet d'assurer le pivotement de la plaque de fond mobile commande également l'ouverture et la fermeture de la porte du garage, grâce à un mécanisme (par exemple du genre renvoi de sonnette), ce mécanisme étant tel que la commande directe de la porte n'ait aucune action sur ledit levier;

3° Il est constitué par plusieurs boxes, identiques ou non, répondant chacun à la définition donnée sous 1°.

Société dite : MECCANO (FRANCE) LIMITED

Par procuration :

SIMONNOT, RINUY & BLUNDELL

N° 1.219.719

Société dite :  
Meccano (France) Limited

Pl. unique

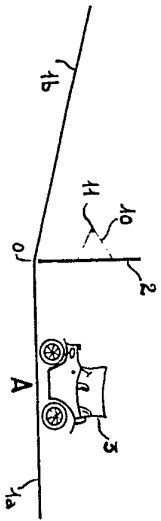


FIG. 1

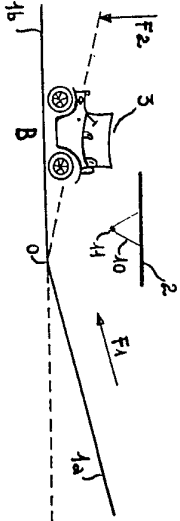


FIG. 2

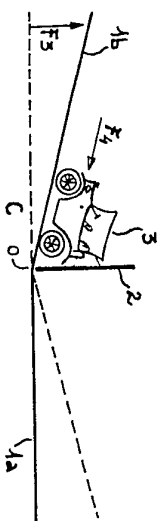


FIG. 3

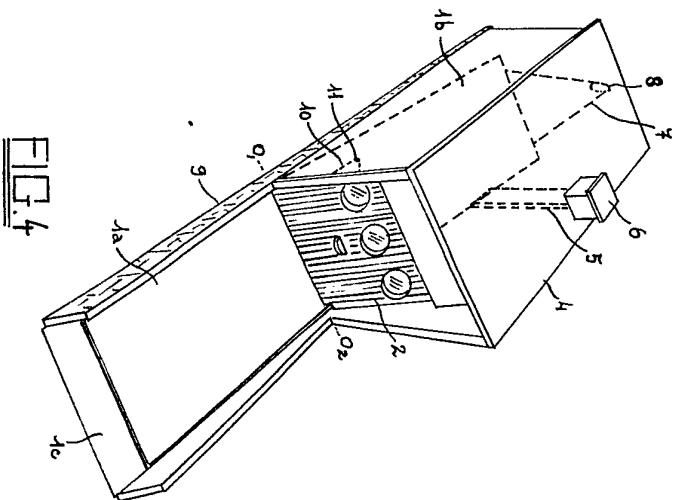


FIG. 4

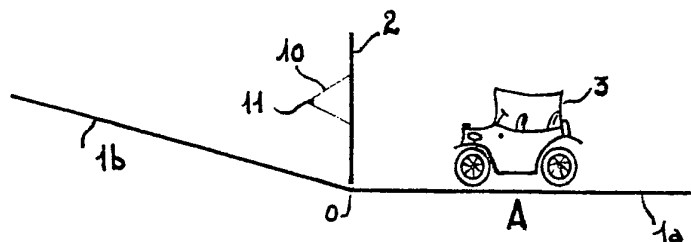


FIG. 1

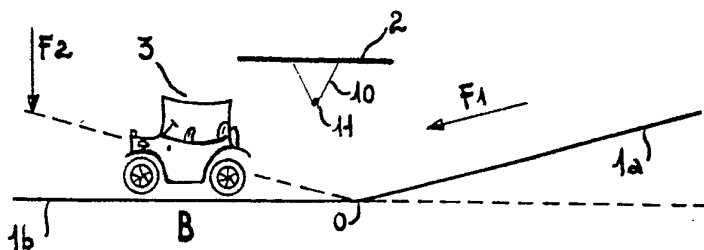


FIG. 2

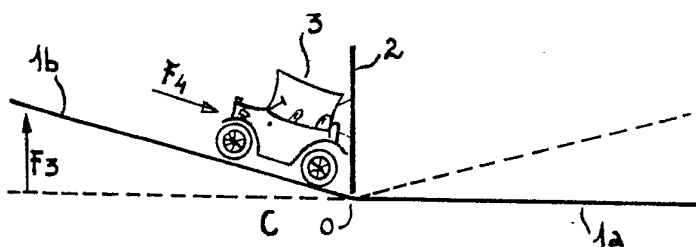


FIG. 3

FIG.1

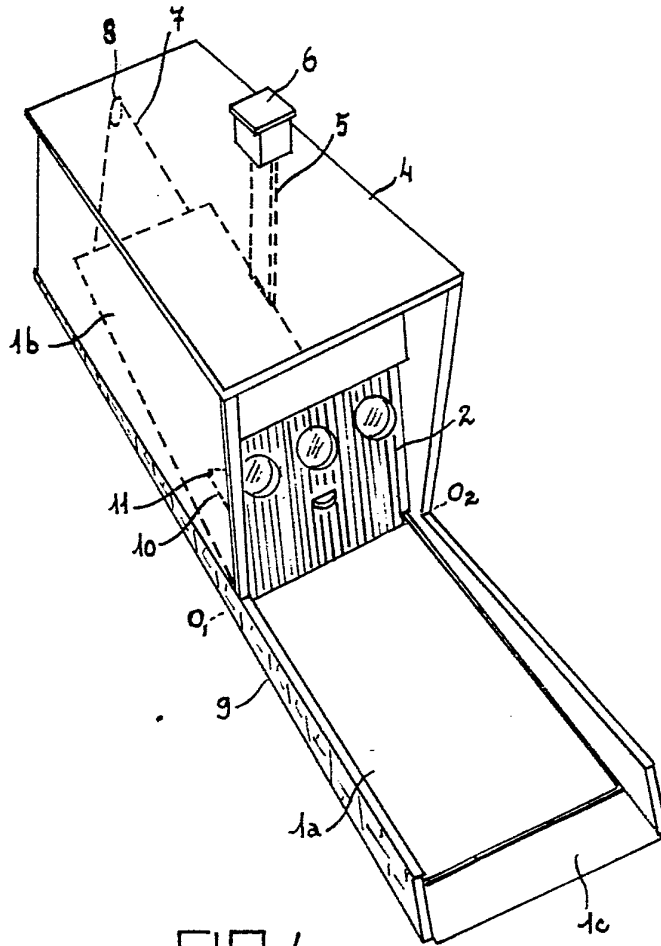


FIG.2

FIG.3

FIG.4